

CONDUIT DE FUMÉE (installé) / PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE

VERSION VALABLE DÈS LE 01.10.2020

Toute nouvelle installation ou modification d'une installation existante doit être annoncée à l'autorité communale (art. 68 & 68a RALPDIENS).

Propriétaire:		Document à remettre à l'autorité communale avec copie au propriétaire. Responsabilité et tâches (au verso): - rose = responsabilité du propriétaire; - jaune = responsabilité de l'installateur; - bleu = responsabilité de contrôle.
Bâtiment, rue, N°:		
N° postal, localité:		
Commune:		

<input type="checkbox"/> Sans dossier SATAC:	<input type="checkbox"/> Dossier SATAC N°:
--	--

A remplir par l'installateur (SI LE PROPRIÉTAIRE EST L'INSTALLATEUR, IL COMPLÈTE ET SIGNE LUI-MÊME CE DOCUMENT)

Nom et adresse de l'installateur:	Combustible: <input type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Mazout <input type="checkbox"/> Gaz Autre: _____
	Ouverture de nettoyage, emplacement: _____
	Nbre de nouveaux poêle(s) ou cheminée(s) de salon (si aucun indiquer 0): _____ joindre un PV de contrôle ad hoc par appareil
	Nombre total d'appareils raccordés (existants + nouveaux)(si aucun indiquer 0): _____
Tél.:	<input type="checkbox"/> Conduit de fumée en façade

Le raccordement de plusieurs appareils au conduit de fumée répond aux exigences de l'article 5.5.2 DPI 24-15

L'installateur certifie que le conduit de fumée a été installé conformément aux dispositions DPI 24-15, aux états de la technique, ainsi qu'aux indications figurant dans les documents de reconnaissance du conduit de fumée, et de son entourage, notamment pour ce qui concerne les éléments ci-dessous :		OUI		NON		A remplir par l'organe de contrôle	
		OUI	NON	OUI	NON	A la date du contrôle, les indications ci-contre, de l'installateur étaient complètes et ont pu être vérifiées	
1.	L'attestation d'utilisation / renseignement technique AEAI du conduit de fumée N° _____ OU déclaration de performance selon EN est-elle fournie en annexe 1 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2.	Conduit adapté à l'appareil de chauffage?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
3.	Hauteur minimum souche hors toit selon DPI 24-15 (art. 5.7)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
4.	La distance de sécurité minimale requise entre le conduit de fumée et les matériaux combustibles X2 > _____ mm est-elle respectée pour tous les éléments de construction?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
5.	Une gaine reconnue par l'AEAI N° _____ ou un entourage en maçonnerie EI 30 ou EI 60 résistant durablement à la chaleur autour du conduit de fumée a-t-il été installé?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
6.	L'attestation d'utilisation / renseignement technique AEAI de la gaine technique N° _____ est-il fourni en annexe 2 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
7.	la distance de sécurité minimale requise entre l'élément mentionné au point 5 et les matériaux combustibles X1 > _____ mm est-elle respectée pour tous les éléments de construction?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
8.	Aucune autre installation dans la gaine entourant le conduit?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Date, timbre et signature de l'installateur: _____

décision annexée

<input type="checkbox"/> Transmettre des photos de tous les passages des planchers et toitures avec mention des matériaux et leur dimension.
9. Les éléments ci-dessous: <input type="checkbox"/> n'étaient pas encore réalisés lors du contrôle; <input type="checkbox"/> n'ont pas pu être vérifiés.
Revêtement de sol <input type="checkbox"/> Revêtement de _____ <input type="checkbox"/> Couverture (toiture) <input type="checkbox"/> Lattages / contre lattage <input type="checkbox"/> Etanchéité
<input type="checkbox"/> Sur la base des informations de l'installateur et de l'inspection des éléments visibles lors du contrôle, l'installation ne peut être utilisée que si: - les éléments du point 9 respectent les dispositions des pts 1 à 7.
<input type="checkbox"/> L'installation, entièrement terminée et fermée, n'a pas pu être contrôlée (si une décision est rendue, s'y référer).
<input type="checkbox"/> Au vu des défauts constatés, il est interdit de faire du feu (si une décision est rendue, s'y référer).
<input type="checkbox"/> Un nouveau contrôle est exigé après la suppression des défauts (si une décision est rendue, s'y référer).
Date et signature de l'organe de contrôle: _____

Responsabilités et tâches:

Le propriétaire ou le responsable de l'assurance qualité (si une telle personne est mandatée):

- **veille** à transmettre toutes les informations nécessaires pour que l'installateur accomplisse les démarches ci-dessous;
- **retourne** le présent formulaire à l'autorité communale, muni de la signature de l'installateur et de l'organe de contrôle.

L'installateur:

(le propriétaire ou l'exploitant du bâtiment qui réalise lui-même les travaux est tenu de respecter les conditions ci-dessous)

- **complète** les indications demandées et signe le formulaire;
- **fournit** les documents nécessaires à la vérification au plus tard le jour du contrôle (annexes 1, 2, autres documents utiles);
- **avertit** l'organe de contrôle (maître ramoneur) au moins 3 jours avant la fermeture des éléments et fait contrôler l'installation avant la fermeture des gaines et/ou revêtements;

L'organe de contrôle:

- **vérifie** la plausibilité des indications fournies par l'installateur et/ou le propriétaire;
- **contrôle** les éléments visibles au moment de la date du contrôle;
- **statue** sur l'utilisation de l'installation sur la base du contrôle des éléments visibles et des indications fournies par l'installateur.

Extrait des prescriptions AEAI :

Distances de sécurité selon le genre de conduit de fumée

Source : DPI (24-15) Installations thermiques

